

# Compte rendu du conseil de gestion de l'UFR 10

## Mardi 20 juin 2023

Etaient présents :

### **Collège A**

BESSONE Magali  
KISTLER Maximilien  
MARQUER Éric  
MOREL Pierre-Marie  
QUIVIGER Pierre-Yves

### **Collège B**

AUBERT Isabelle  
FREREJOUAN Mathieu  
MARCHAND Stéphane  
YUVA Ayse

### **Administration**

PADOVANI Ouafae  
ROMON Johanna Romon

### **Personnalités extérieures**

BACHOFEN Blaise  
SULLEROT Vincent

### **Invités :**

CHAMPOUGNY Adrien  
GENEL Katia (pour la présentation du parcours de master dont elle a la responsabilité)  
RAINEAU Laurence

### **Représenté-e-s :**

LAUGIER Sandra ayant donné procuration à QUIVIGER Pierre-Yves  
RATEAU Paul ayant donné procuration à MARQUER Éric  
GRELLARD Christophe ayant donné procuration à QUIVIGER Pierre-Yves

## **1. Informations**

La séance s'ouvre 14h08.

Premier point : il a été décidé lors du dernier bureau que désormais plus aucun conseil de gestion ne durerait plus de 3 heures. Un prévisionnel pour les séances de l'année universitaire 2023/2024 va être envoyé en juillet.

Deuxième point : problème institutionnel concernant le poste de directrice-adjointe suite à la démission d' Ayse Yuva. Les statuts prévoient que le directeur propose aux membres du conseil un directeur-adjoint parmi les membres enseignants titulaires du conseil. Or, suite à appel à candidatures, une seule collègue s'est manifestée, Sylvia Giocanti. Il est donc nécessaire

d'attendre qu'elle soit élue au conseil de gestion pour que PY Quiviger puisse proposer son nom. Une élection partielle aura lieu à l'automne pour le rang A.

Autre point d'information : PY Quiviger fait part d'une certaine lassitude à courir après les notes de certains collègues en licence et master et à devoir gérer en catastrophe les situations produites par ceux qui « oublient » de se rendre aux surveillances des examens, parfois sans explication, même *a posteriori*. Il demande au conseil de gestion quel type d'intervention il lui suggère. Il est d'abord envisagé par les collègues de signaler le problème à l'assemblée générale. Il est aussi proposé de renforcer l'organisation des surveillances. Une idée pourrait être de mettre en copie des convocations aux surveillances les responsables de matières. Cela permettrait parfois de rationaliser les présences aux surveillances.

Enfin dernière information concernant les réunions de rentrée. Celle des L3, M1, M2, agrégation est fixée au mardi 5 septembre de 14 h à 18h30. Celle des L1 au jeudi 7 septembre à Tolbiac. Enfin, la réunion des nouveaux collègues se tiendra le mercredi 6 après-midi. Un mail sera envoyé avant l'été pour rappeler à tous les collègues ces dates.

Éric Marquer indique qu'il souhaite arrêter la responsabilité de la double licence philosophie / science politique. Il espère que quelqu'un sera intéressé pour reprendre la mission.

Magali Bessone demande s'il est possible d'avoir suffisamment tôt les listes d'étudiants qui doivent passer en oral, en particulier en M1.

## **2. Présentation des modifications du parcours de master philosophie et sciences de la culture (Katia Genel)**

Pour corriger des erreurs initiales dans la maquette du master philosophie et sciences de la culture (dans les ECTS en particulier), d'une part et pour répondre à une demande de la partie allemande d'autre part, il est proposé de modifier la maquette. Ces modifications seront ensuite portées à la CFVU. La maquette est modifiée pour la rentrée 2024, suite à la présentation de Katia Genel.

Les modifications de la maquette sont adoptées à l'unanimité.

## **3. Approbation du compte rendu du conseil du 18 avril 2023**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité moins 1 voix qui ne prend pas part au vote.

## **4. Bilan de l'année 2022/2023**

PY Quiviger aurait aimé proposer en 2022-23 une nouvelle version des statuts de l'UFR mais n'a pas trouvé le temps pour cela. Il prend l'engagement de s'en occuper en 2023-24. Le deuxième semestre a été compliqué, en particulier avec les fermetures administratives en Sorbonne à l'initiative du rectorat, souvent imprévisibles.

Pierre-Marie Morel souligne que les procédures d'admission en master demandent beaucoup plus de travail que les années précédentes. MonMaster qui devait simplifier les choses les alourdit massivement, sans avantage notable, bien au contraire. Magali Bessone souligne que le travail de responsable de parcours est sans rapport avec la modestie des heures de décharge.

PY Quiviger rappelle que le montant est modeste mais existant, ce qui est une nouveauté de cette mandature. Il faudra voir lors du premier conseil de l'automne si l'on peut encore augmenter ces décharges même si, dans la plupart des universités, les responsabilités de parcours de master sont peu valorisées en décharge/horaire car elles sont assimilées à des responsabilités scientifiques, déjà valorisées par d'autres dispositifs (RIPEC C3, avancement de grade, etc.).

P-Y Quiviger indique qu'une piste pour disposer de plus de moyens financiers serait de relancer la recherche de la taxe d'apprentissage. Plusieurs masters de Paris 1 ont une importante capacité d'autofinancement grâce à cela. Dans les premières années du parcours ETHIRES, cette ressource était substantielle.

Dernier élément de bilan pour la première année de cette mandature : les évaluations HCERES. Il reste la partie projet, qui nous occupera à l'automne. PY Quiviger explique que s'initie actuellement un mouvement pour un éventuel boycott des visites du HCERES. Ce mouvement est approuvé par de nombreux directeurs d'unités au sein des universités. L'idée serait d'accéder à une position commune de la majorité des directeurs d'unité de la vague actuelle.

### **5. Pourparlers avec l'ESCP dans le cadre de Sorbonne Alliance**

PY Quiviger rappelle qu'avait été évoquée au printemps une discussion avec l'ESCP, dans le cadre de Sorbonne Alliance (P1, Sorbonne Nouvelle Paris 3 et ESCP). Certains étudiants de l'ESCP aimeraient étudier en L3 chez nous mais l'UFR de philosophie manque de place pour les accueillir. PY Quiviger a rencontré la directrice des études de l'ESCP, en compagnie de Jean-Marie Le Gall (chargé de mission Sorbonne Alliance), pour voir ce qu'il est possible de faire.

Première option : il y a des cours de l'ESCP qui intéressent de manière significative les étudiants de philosophie. Dans ce cas, l'opération peut se faire sans contrepartie : chaque établissement accueille des étudiants du partenaire.

Seconde option : seuls les étudiants de l'ESCP viennent suivre des cours à l'UFR, pour obtenir une L3. Dans ce cas, l'ESCP donne les moyens d'accueillir les étudiants supplémentaires, au maximum une dizaine, probablement moins. Comme il faut créer des groupes, et non pas simplement dix places, cela veut dire que l'ESCP financerait la création de 6 groupes de 50 étudiants par semestre. Cela veut dire quarante places supplémentaires en L3 qui seraient ainsi financées pour l'ensemble des étudiants. Concrètement, cela veut dire que nous nous mettons d'accord sur les 6 matières qu'ils ont à suivre pour la L3 et à partir de là, l'ESCP finance la compensation financière pour ces 50 places supplémentaires.

Cette offre a été faite en histoire de l'art et en philosophie. L'histoire de l'art a accepté la première option. Pour l'ESCP, il s'agit d'une intégration à Sorbonne Alliance ce qui constitue un plus en termes de visibilité.

PY Quiviger considère que pour l'UFR de philosophie, la seconde option est préférable. Le Conseil de gestion approuve.

### **6. Mouvement des vacataires**

PY Quiviger indique qu'il aimerait que le conseil de gestion accorde un soutien de principe au mouvement des vacataires, pour la revendication d'un paiement dans un délai beaucoup plus

raccourci et la mensualisation, celle-ci étant un droit. Il est plus réservé sur la question de l'augmentation du salaire horaire puisque celui-ci n'est pas fixé par l'université et que son montant correspond à celui des heures complémentaires pour les personnels statutaires. Il est par ailleurs difficile de distinguer au sein des heures d'enseignement ce qui serait un principal et un accessoire puisqu'une heure d'enseignement dans le supérieur comprend la présence devant les étudiants mais aussi la participation aux surveillances et enfin la correction des examens. Éric Marquer souligne que derrière cette dernière revendication, il y a un problème de précarité en toile de fond, ce que PY Quiviger reconnaît, avec l'ensemble du conseil de gestion. PY Quiviger propose d'adopter la résolution suivante :

« Le conseil de gestion de l'UFR de Paris 1 apporte son soutien au mouvement en cours des vacataires. »

Elle est adoptée à l'unanimité.

## **7. Point sur la partie projet du dossier HCERES**

Ayse Yuva rappelle que le calendrier de l'évaluation est sur deux ans et qu'après la partie bilan, la partie projet suppose, elle, que l'UFR propose une nouvelle maquette pour la licence et le master (ou la reconduction de l'existant).

PY Quiviger indique que le point important à retenir est qu'il faut avoir ces discussions au début de l'automne afin de ne pas rater l'occasion de faire des modifications, qui peuvent être soit de l'ordre d'un toilettage soit des modifications plus profondes. A ce stade, la seule modification substantielle envisagée est la fermeture du parcours philosophie/histoire de l'art. Une réflexion peut aussi être menée sur l'organisation des enseignements en Licence (part des TD et des cours d'amphi).

## **8. Questions pédagogiques : conseils de perfectionnement, commission pédagogique, etc.**

La commission pédagogique a été constituée mais elle n'a pas encore été convoquée. Une de ses missions sera de réaliser la liste des 100 livres qu'un étudiant de L3 doit avoir lus. Les conseils de perfectionnement doivent aussi se réunir prochainement.

## **9. Questions diverses**

Adrien Champougny relaie une demande des futurs ATER en charge de la préparation à l'agrégation qui estiment que leur charge de travail est définie de manière trop vague et alourdie par rapport aux années précédentes. PY Quiviger rappelle qu'à sa connaissance l'établissement de l'emploi du temps des collègues est une prérogative du directeur de l'UFR et que le conseil de gestion n'a pas à en connaître. Il est donc surpris par cette question en conseil alors même qu'il n'a pas été saisi par les collègues concerné.e.s. Les choses sont simples : les ATER doivent 96 HETD. Ils formulent des vœux auprès du directeur de l'UFR, comme tous les collègues statutaires et contractuels de l'UFR. Il va de soi qu'aucun enseignant contractuel n'assurera d'heures complémentaires puisque celles-ci ne peuvent pas leur être payées.

La séance est close, il est 16h32.

*Approuvé par le conseil du 19 septembre 2023.*